

Mise en ligne le 4 octobre 2024

République Française

Ville de Châteauneuf-sur-Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Suffrages exprimés : 23

Délibération N° 2024-86

Conseil Municipal du 25 Septembre 2024

DATE DE CONVOCATION : 19 SEPTEMBRE 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY – S. HIBON-MINET – M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE – H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à C. RAFIN – S. RAYNAUD donne pouvoir à T. DEGRANDE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI – G. MIGNON – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – S. DELIMOGE – P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

Rue Victor Hugo – effacement des réseaux – éclairage public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la nécessité de procéder à l'effacement des réseaux Rue Victor Hugo et la réalisation des travaux d'éclairage public, avant la réalisation des travaux d'aménagement de la voirie,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont pris en charge par le Syndicat d'Electricité et de Gaz (SDEG) et qu'il sera demandé un fonds de concours à la commune,

CONSIDÉRANT que la contribution de la commune au titre du fonds de concours s'élève à 5 224.52 euros

CONSIDÉRANT le plan de financement présenté ci-dessous,

COÛT DES TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC			PLAN DE FINANCEMENT					
Montant HT	TVA	Montant TTC	Financement SDEG travaux sur réseau (25 % du HT)	Financement SDEG Installation éclairage public (35 % du HT)	Financement SDEG travaux de géoréférencement (100 % du HT)	Financement SDEG Economies d'énergie (50 % du HT)	TVA récupérée par le SDEG (100 %)	Contribution collectivité
7 203.10	1 440.62	8 643.72	1 584.05	254.35	140.18	0.00	1 440.62	5 224.52

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide **PAR 23 VOIX POUR** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de ces fonds de concours au SDEG d'un montant total s'élevant à 5 224.52 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2024

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.